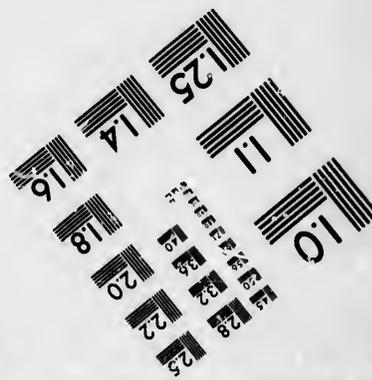
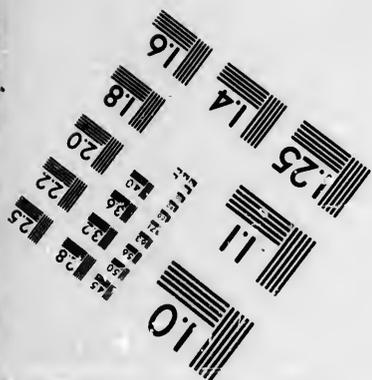
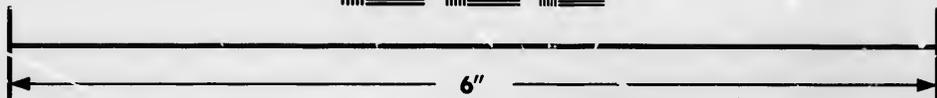
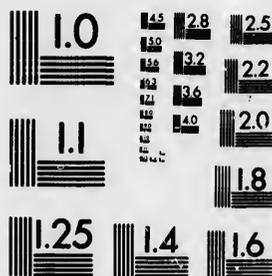


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

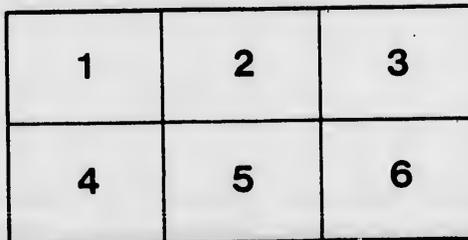
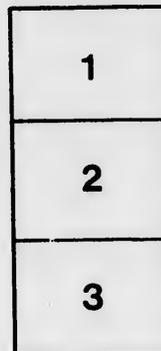
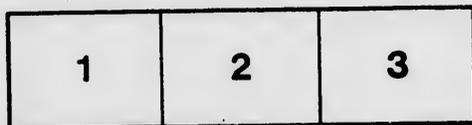
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rata  
o

elure,  
à

32X

M

de 18  
58, s  
née ;  
pouv  
gréga  
des d  
même  
tions  
malite

Le  
que é  
briqu  
soit b  
gus le  
enrég  
cour c  
enten  
pour c  
missio  
procu  
te reir  
être pa  
commu  
missio  
syndic  
gation  
mesur  
devra  
seront  
aura,  
des cu  
pas de

Qua  
rondis  
arpens  
bytère

CIRCULAIRE A MESSRS. LES CURE'S DU DIOCÈSE.

QUEBEC, 7 NOVEMBRE 1831.

MONSIEUR,

Vous n'ignorez pas que notre législature provinciale dans sa session de 1830, a passé un acte pour le secours de certaines congrégations religieuses, ch. 58, sanctionné depuis par le Roi, et promulgué le 29 Avril de la présente année ; lequel acte donne à toutes les congrégations religieuses de cette province le pouvoir d'acquérir des terrains, pour l'établissement d'églises, chapelles, congrégations, cimetières, presbytères et maisons d'écoles, ou d'amortir, au profit des dites congrégations, les terrains qu'elles auraient ci-devant acquis, pour les mêmes fins : C'est donc à vous d'assurer au plutôt à vos paroisses ou congrégations le bénéfice des provisions de cette loi, en exécutant de point en point les formalités qu'elle exige.

Les paroisses et autres congrégations dans la campagne, où il existe déjà quelque église, chapelle, cimetière, presbytère ou maison d'école tenue par la fabrique en vertu des Lois de 1824 et 1827, ont droit d'avoir en propriété, sans qu'il soit besoin de lettres d'amortissement, huit arpens de terre en superficie, contigus les uns aux autres, pourvu qu'elles en aient un titre légal, et qu'elles le fassent enregistrer, d'ici au 29 Avril de l'année 1832, au greffe du protonotaire de la cour du banc du Roi, dans leurs districts respectifs. Vous aurez donc soin de vous entendre avec les personnes qui composent votre paroisse, mission ou congrégation, pour qu'il soit immédiatement acquis, au profit de chaque paroisse, congrégation ou mission que vous desservez, huit arpens de terre en superficie, si elle peut se les procurer et qu'elle ne les possède pas déjà, et que le titre de l'acquisition du dit terrain soit enregistré de suite. Mais, remarquez que ce titre d'acquisition doit être passé en faveur des curé et marguilliers, pour toutes les paroisses qui ont été reconnues légalement par l'autorité civile ; au lieu que, dans les autres paroisses, missions ou congrégations, le terrain doit être acquis et possédé par cinq ou sept syndics, qui seront nommés, la première fois, par la paroisse, mission ou congrégation, que vous desservez, et toujours ensuite par les syndics eux-mêmes, à mesure qu'il y aura vacance d'un d'entre eux ; desquels syndics le premier devra être, à perpétuité, le desservant de la paroisse ou congrégation, et les autres seront les quatre ou six plus nouveaux marguilliers de la fabrique, quand il y en aura, jusqu'à ce que cette administration tombe, en vertu de la loi, sous la régie des curé et marguilliers dans une paroisse légalement reconnue. Ne manquez pas de faire rédiger le contrat en la forme susdite.

Quant aux congrégations ou sociétés religieuses qui n'ont encore, dans leur arrondissement, aucun des établissemens susdits, elles peuvent aussi acquérir huit arpens de terre, pour l'érection future d'une église, chapelle, cimetière, presbytère ou maison d'école, en se portant dans le contrat d'acquisition, comme so-

ciété ou congrégation catholique de tel endroit, seigneurie ou township, sous la jurisdiction de l'ordinaire, et en faisant acquérir ce terrain par des syndics nommés comme ci-dessus, dans leur arrondissement, pourvu que le dit terrain soit situé à deux lieues au moins de celui d'une autre eglise ou congrégation catholique, et que le titre en soit enrégistré comme dit est.

Si la fabrique de votre paroisse est en possession de plus de huit arpens de terrain, il sera inutile, pour le moment, de faire les démarches mentionnées ci-dessus.

Je suis, bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très-obéissant serviteur.

✠ BERN. CL. Evêque de Québec.

Pour vraie Copie,

*Signé. M. L. Gagnon, (V. Secrétaire.)*



